

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DÉPARTEMENT DU MAYO-SAVA

COMMUNE DE MORA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

MAYO-SAVA DIVISION

MORA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°038/AONO/C-MORA/CIPM/2024 DU 17 DEC 2024 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT OU (UN CABINET) POUR L'IMPLEMENTATION DES ACTIVITES DANS LE CADRE DU PROGRAMME REALISATION DES INITIATIVES SPECIFIQUES ET SENSIBLES A LA NUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MORA, DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : FEICOM - EXERCICE : 2024

(Programme de Réalisation des Initiatives Spécifiques et Sensibles à la Nutrition et la Promotion de la Santé)

1. Objet des termes de référence

Le Maire de la Commune de MORA, Autorité Contractante lance pour le compte de la Commune de MORA, un Appel d'Offres National Ouvert pour le recrutement d'un consultant (ou un cabinet) pour l'implémentation des activités dans le cadre du programme de réalisation des initiatives spécifiques et sensibles à la nutrition et la promotion de la sante dans l'Arrondissement de MORA, Département du Mayo- SAVA, Région de l'Extrême-Nord :

DESIGNATION DU PROJET	LOCALITE	ARRONDISSEMENT	DEPARTEMENT
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (OU UN CABINET) POUR L'IMPLEMENTATION DES ACTIVITES	16 cantons	MORA	MAYO-SAVA

2. Participation et Origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux consultants et cabinet de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de formation en santé-nutrition.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les consultants ou cabinets intéressés sont invités à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

3. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget FEICOM - EXERCICE : 2024, pour un coût estimatif de **Neuf Millions Quatre Cent mille (9 400 000) de Francs CFA TTC.**

4. Consultation des termes de référence

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de MORA, Autorité Contractante.

5. Acquisition des termes de référence

Le Terme de Référence peut être obtenu à la Commune de MORA, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Dix Mille (10 000) francs CFA** auprès du Trésor Public.

6. Présentation des offres :

Les documents contenant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe et scellées dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1)
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2)
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3)

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du TDR et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

7. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Terme de référence, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de MORA, Autorité Contractante, au plus tard le 09 JAN 2025 à **09 heures**, heure locale et devra porter la mention:

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°...../AONO/ C-MORA/CIPM/2024 DU..... POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (OU UN CABINET) POUR L'IMPLEMENTATION DES ACTIVITES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REALISATION DES INITIATIVES SPECIFIQUES ET SENSIBLES A LA NUTRITION ET LA PROMOTION DE LA SANTE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MORA, DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : FEICOM- EXERCICE 2024

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

8. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le

service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

9. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le 09 JAN 2025 à **10 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de MORA, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **Quinze (15) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

11. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de la prestation est de **quatre (04) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat.**

12. Evaluation des offres :

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes :**

- **1^{ère} étape :** Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape :** Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape :** Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

12.1- Critères éliminatoires

12.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

12.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;

- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Non existence dans l'offre technique « Un exposé décrivant de manière explicite la compréhension des besoins exprimés » ;
- d) Non satisfaction, au moins, à 70% des critères essentiels.

12.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;

12.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 100 critères essentiels ci-dessous :

- Expérience du prestataire et références des travaux déjà effectués **30 Points**
- Expérience du personnel : **15 Points**
- Compréhension des objectifs de la mission : **15 Points**
- Présentation Générale de l'offre : **5 Points**
- Chronogramme intervention : **5 Points**
- Eléments de coût (conditions et facilités de paiement) : **30 Points**

13. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de MORA, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins disant** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Terme de référence.

14. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre - vingt - dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de MORA.

AMPLIATION :

- DD/MAP/MS (pour information)
- AFFICHAGE/ARCHIVES (pour information et mémoire)
- HD/SANTE/MORA
- ARMP/EN (Publication)
- CIPM/C.MORA.

MORA, le 17 DEC 2024

Le Maire de la Commune de MORA
(Autorité Contractante)



Chetima Hamidou
Professeur des Lycées Hors Echelle